

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 18 SEPTEMBRE 2019

## Administration générale

1. La séance a été ouverte à 19 h 40 en présence d'un citoyen.
2. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
3. Des comptes courants ont été déposés et adoptés à l'unanimité.
4. **Trois (3) lettres d'ententes avec le personnel municipal** ont été adoptées à l'unanimité. La première concerne l'encadrement des employés qui occupent simultanément deux postes dans notre structure administrative, dont un poste de pompier volontaire. La seconde encadre les activités de prévention de nos pompiers et la situation de certains de nos pompiers qui sont également membres de la brigade d'une ou plusieurs autres municipalités. La troisième concerne l'organisation du service des travaux publics qui sera ajustée pour tenir compte de l'ajout de bâtiments, de l'opération de l'écocentre et de l'entretien de la patinoire confié à ce service depuis quelques années.
5. Il a été résolu à l'unanimité **d'accorder la permanence à M. Alexis Samson, à titre de journalier au service des travaux publics**, lui qui a complété sa période de probation à la satisfaction de tous.
6. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser l'administration à **compléter le financement permanent des règlements d'emprunt portant sur le prolongement des services au Lac-Bergeron et la réparation des dégâts causés par les pluies diluviennes de 2017**. Le total du financement additionnel requis sera de l'ordre de 450 000 \$.
7. Le maire, responsable du secteur, n'avait pas d'information particulière à transmettre au public.

## Sécurité publique

8. Il a été résolu à l'unanimité de **procéder au remplacement d'une unité de chauffage au plafond de la caserne de pompiers** car une de ses composantes est brisée. Le remplacement sera effectué par *Aubin Pélissier* au coût de 4 077 \$, taxes en sus, excluant le débranchement et le rebranchement électrique.
9. La conseillère responsable du secteur, Mme Claire Boucher, n'avait pas d'information particulière à transmettre.

### Transport

10. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le **paiement final de la firme *Maskimo* pour la réfection des chemins publics endommagés par les pluies diluviennes de 2017** au montant de 64 628,99 \$, toutes taxes incluses.
11. Le conseiller responsable du secteur, M. Claude Frappier, a informé le public que la **Municipalité n'a pas obtenu**, du comité de révision du ministère de la Sécurité publique, **l'augmentation de subvention demandée dans le dossier des dégâts causés par les pluies diluviennes de 2017. La dépense a été de l'ordre de 1,2M \$ et la subvention totalise moins de 300 000 \$**, ce que le Conseil juge injuste vu que l'application du programme d'aide gouvernementale permettait d'espérer une subvention de l'ordre de 900 000 \$. Cette situation a obligé la Municipalité à majorer ses emprunts pour payer les travaux réalisés. Des démarches politiques continueront d'être menées dans ce dossier.

### Hygiène du milieu

12. Aucun dossier pour décision.
13. La conseillère responsable du secteur, Mme Laurence Requilé, a informé le public que la **plantation d'une haie de cèdres sur le terrain de la station de pompage du Lac-Bergeron** a coûté 2 897,37 \$, toutes taxes incluses.

### Santé et bien-être des citoyens

14. Il a été résolu à l'unanimité de **fixer le prix de vente des bancs d'église dont peut disposer la Municipalité** : 100 \$ l'unité pour les grands et 50 \$ l'unité pour les petits. Pour le moment, on souhaite vendre les bancs entreposés au sous-sol du bâtiment. Quand on réalisera l'aménagement de l'église en 2020-2021, d'autres bancs pourraient être mis en vente.
15. Il a été résolu à l'unanimité d'**appuyer les commissions scolaires qui s'opposent à l'élimination des conseils élus comme le souhaite le Gouvernement**. Le Conseil municipal voit ce geste comme un recul de la démocratie au Québec et un déni des luttes qu'ont dû mener nos ancêtres pour obtenir la démocratie scolaire. De plus, on estime que la volonté gouvernementale de confier à une bureaucratie sans conseil élu la mission des commissions scolaires ne garantit pas une plus grande efficacité de gestion ni une réduction des coûts, comme on le constate dans les autres secteurs de l'administration publique opérant selon le modèle que prône le Gouvernement.
16. Le conseiller responsable du secteur, M. Mario Lessard n'avait pas d'information particulière à transmettre.

### **Aménagement, urbanisme et zonage**

17. Aucun dossier pour décision.

18. Le conseiller responsable du secteur, M. André St-Louis, n'avait pas d'information particulière à transmettre.

### **Culture, loisirs et sports**

19. Aucun dossier pour décision.

20. Le conseiller responsable du secteur, M. Jacques Frappier, n'avait pas d'information particulière à transmettre.

### **Autres sujets**

21. À la parole au public, M. Alyre Bélanger a demandé plus d'information sur le nombre de bancs d'église à vendre; on a précisé que, pour le moment, il y a seulement 6 ou 7 grands bancs à vendre. Il s'est également informé du délai que compte prendre la Municipalité pour réorganiser le service des travaux publics; on a précisé que la Municipalité compte prendre un an pour faire tous les ajustements nécessaires au plan d'effectifs ainsi qu'aux tâches et horaires de travail du personnel.

22. Par vote unanime, à 19 h 55, **la séance a été levée.**